

HONORAIRES DE TRANSACTION * (TVA INCLUSE 20 %)

3,90%	=	au-delà de 850 001 €
4,00%	=	de 700 001 € à 850 000 €
4,50%	=	de 600 001 € à 700 000 €
5,00%	=	de 500 001 € à 600 000 €
5,50%	=	de 400 001 € à 500 000 €
6,00%	=	de 320 001 € à 400 000 €
6,50%	=	de 240 001 € à 320 000 €
7,00%	=	de 160 001 € à 240 000 €
8,00%	=	de 100 001 € à 160 000 €
9% (Forfait minimum de 2 900€ ttc)	=	Jusqu'à 100 000 €

*(Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties, la rémunération sera à la charge de l'ACQUEREUR pour les transactions)

*Pourcentage appliqué sur le prix frais d'agence inclus

HONORAIRES D'ESTIMATION pour fourniture d'un AVIS DE VALEUR à la vente ou à la location = OFFERTS

HONORAIRES DE LOCATION POUR LES SURFACES HABITABLES (TVA INCLUSE 20 %)

	Honoraires à la charge du Locataire :		Honoraires à la charge du Bailleur :	
	Zone très tendue	Zone tendue		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12,10 € / m ² TTC	10,10 € / m ² TTC	Honoraires d'entremise et de négociation	330 € TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,03 € / m ² TTC	3,03 € / m ² TTC	Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5 % TTC du loyer annuel hors charges
			Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,03 € / m ² TTC

HONORAIRES DE LOCATION POUR LES PARKINGS ET BOX (TVA INCLUSE 20 %)

Honoraires de location, de rédaction d'acte et d'établissement de l'état des lieux concernant un parking ou un box : 20,00 % TTC du loyer annuel hors charges, avec un forfait minimum de 300,00 € TTC, à la charge du Bailleur pour 50 % et à la charge du Locataire pour 50 %.

HONORAIRES DE LOCATION BAIL COMMERCIAL ET BAIL PROFESSIONNEL (TVA en vigueur en sus: 20 %)

10% hors taxes du loyer triennal hors taxes et hors charges avec un minimum de 4 000 € hors taxes à la charge du preneur

Honoraires de rédaction d'actes : 830 € hors taxes à la charge du preneur

Honoraires pour l'établissement de l'état des lieux : 3,03 € HT par m² facturés à chacune des parties : bailleur et preneur (avec un forfait minimum de 150€ HT par parties).

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat. / La délivrance d'une note est obligatoire / Tarifs applicables à compter du 1er Janvier 2026

SARL à associé unique au capital de 7 000 € - Siret 531 552 107 00025 R.C.S Paris - Code NAF 6831Z

Carte professionnelle : 9301 2018 000 027 003 délivrée par la CCI Paris Ile-De-France – Garantie Financière : CEGC 128 rue de la Boétie 75008 Paris – 110 000 €